



PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES

Liberté
Égalité
Fraternité

7611

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Déplacements Risques Sécurité
Pôle risques naturels et technologiques

Nice, le - 4 JUIN 2024

Le directeur départemental des territoires et
de la mer

à

Monsieur le maire d'Antibes
Mairie d'Antibes
Cours Masséna
BP 2205
06 606 ANTIBES

Recommandé AR

Objet : Mise à jour du porter à connaissance des aléas de mouvements de terrain sur la commune d'Antibes

Pièce jointe : carte de l'aléa planche 2 mise à jour

Copie : Monsieur le président de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis

Monsieur le Maire,

Un Porter À Connaissance (PAC) des aléas de mouvements de terrain sur la commune d'Antibes vous a été transmis le 21 juin 2022. Il était précisé qu'il pourrait être mis à jour si besoin.

L'article L.563-6 du code de l'environnement prévoit que soit communiqué au représentant de l'État dans le département l'existence d'une cavité souterraine ou d'un indice susceptible de révéler cette existence. Vous m'avez fait part de l'existence d'une cavité souterraine située sous le boulevard Baudoin à environ 4 mètres de profondeur.

Afin de tenir compte de cette connaissance, la carte de l'aléa planche 2 a été mise à jour. La cavité souterraine y est désormais localisée.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint la carte mise à jour.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer et plus particulièrement le pôle risques naturels et technologiques se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Bien à vous,

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

[Signature]
Eric LEFEBVRE